

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 novembre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-2756

présenté par

M. Guinot et les membres du groupe Rassemblement National

-----

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Aide publique au développement »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Aide économique et financière au développement	0	0
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	0	29 950 000
Restitution des « biens mal acquis »	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	29 950 000
<b>SOLDE</b>	-29 950 000	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Aide économique et financière au développement	0	0
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	0	23 500 000
Restitution des « biens mal acquis »	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	23 500 000
<b>SOLDE</b>	-23 500 000	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement prévoit de minorer les crédits, d'un montant de 29 950 000 euros en autorisations d'engagement et de 23 500 000 euros en crédits de paiement, de l'action n° 05 : « Coopération multilatérale » du programme n° 209 : « Solidarité à l'égard des pays en développement ».

Cet amendement vise à supprimer la totalité de la dotation à l'opération budgétaire « contributions multilatérales », en particulier en ce qu'elle finance des contributions volontaires qui vont au-delà des contributions statutaires auxquelles la France s'est engagée précédemment.

Les contributions humanitaires et celles concernant la francophonie ne sont pas concernées par cette mesure d'économie.

Notons que dans le contexte budgétaire restreint et l'augmentation des contributions obligatoires, il nous semble pertinent de diminuer les contributions volontaires. L'État français dépense plus que ce que les contribuables ne sont en capacité de lui apporter, il faut donc restreindre au maximum ses dépenses, c'est le sens porté par cet amendement du Rassemblement National.